

Quartier des Sablons

Saint-Médard-en-Jalles

Compte-rendu de réunion



Objet de la réunion :	Réunion publique / réunion de concertation pour l'aménagement du quartier des sablons	CR n°	3
Date & lieu :	06/04/2023	Grange à Magudas	
Rédacteur :	Edouard BRETIN	Nbr de page :	3
Diffusé le :	13/04/2023		

Entité	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone	Présent	Excusé	Absent	Convoqué	Diffusion
Bordeaux Métropole – Service Aménagement Urbain - PTO	BRUN-ROUDIER	Jean	j.brunroudier@bordeaux-metropole.fr	06.35.34.19.64	x			x	x
Bordeaux Métropole – Service Aménagement Urbain - PTO	GOURAUD	Simon	s.gouraud@bordeaux-metropole.fr	07.64.58.27.31	x			x	x
Ville de Saint-Médard-en-Jalles	CRISTOFOLI	Bruno	b.cristofoli@saint-medard-en-jalles.fr		x				
Ville de Saint-Médard-en-Jalles	PERPERE	Céline	c.perpere@saint-medard-en-jalles.fr	07.63.99.07.15	x				
LS2	SINGER	Lina	contact@ls-landscapes.com	06.16.41.12.73	x			x	x
LS2	BRETIN	Edouard	contact@ls-landscapes.com	06.37.92.31.98	x			x	x
Verdi Ingénierie	DOUMAYROU	Arnault	nbignan@verdi-ingenierie.fr	06.75.38.97.32		x		x	x
Verdi Ingénierie	BASSET	Elodie	ebasset@verdi-ingenierie.fr	06.40.17.90.17		x			x

Ordre du jour :

- Réunion publique de présentation des études préliminaires dans le cadre de la concertation réglementaire lancée pour le réaménagement des espaces publics du quartier des Sablons à ST-MEDARD-EN-JALLES.
- Cette réunion permet d'échanger entre les habitants, la ville, BM et la MOE sur la base des études préliminaires du projet.

Informations préalables :

- Pour rappel, ce projet est soumis à la concertation et pour information l'ouverture de cette dernière à été faite à partir du 10 janvier 2023.

Sujet évoqué

Echanges habitants / MOA-MOE

Objet de la réunion :	Réunion publique / réunion de concertation pour l'aménagement du quartier des sablons	CR n°	3
Sujets abordés		Action	
		Date	Concerne
0	<p>1 – Préambule de Monsieur CRISTOFOLI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des interlocuteurs. - Rappel de l'historique de la concertation en phase programmatique (balades urbaines, ateliers, présentation programme...). - Explication du mécanisme de la concertation réglementaire et rappel des différents moyens mis à disposition (site internet, registres papier) + annonce de la suite de la procédure (versement des études préliminaires au dossier de concertation notamment). <p>2 – Présentation des études préliminaires par LS2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du parti-pris, des différentes typologies d'aménagements, du sens de circulation et du bilan des stationnements. <p>3 – Temps d'échange et de questions avec les riverains</p>		
1	<p><i>SENS DE CIRCULATION – Concentration des véhicules en entrée/sortie au centre du lotissement. Est évoquée la sécurisation des itinéraires empruntés par les enfants prenant le bus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement retenu est celui d'une zone de rencontre dans laquelle la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. En complément, au stade des études préliminaires le projet intègre la mise en place de dispositifs de ralentissement de type chicanes et plateaux. Ceci implique un aménagement différenciant pour le piéton (2cm de vue sur les trottoirs, la limitation à 20km/h, le partage de l'espace public) qui de fait diminue le caractère routier des espaces publics. - Proposition de mise en place de marquage au sol (artistique ou non, sur l'ensemble de la rue centrale, ou simplement au début), d'un changement de revêtement prononcé sur les plateaux etc... de manière à alerter les automobilistes. <p><i>Remarque sur la vitesse élevée et le shunt sur la voie en sens inverse (coupent le virage) des voitures rentrantes dans le lotissement depuis l'Avenue Papin :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'étudier la mise en place d'un élément au niveau de cette entrée (ilot central franchissable ?). Un ilot non franchissable semble compromis au vu de la largeur de la voie. Ce principe sera étudié dans les études de détails. - Est évoquée par un habitant la problématique première de la vitesse élevée des véhicules sur l'Av. Denis Papin. (Hors emprise projet). 		
2	<p><i>STATIONNEMENTS – Problématique des parents d'élèves stationnant sur la placette stationnée nord :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les études préliminaires ont pris en compte cette problématique et visent à contraindre au maximum le dépose minute en passant la rue nord en sens unique sortant. - Ensuite, la placette nord est travaillée comme un espace réservé aux riverains (plateau avec un rampant en entrée, revêtement différenciant). - Plusieurs solutions supplémentaires sont évoquées : Ajout d'un panneau "Sens interdit – Sauf riverains" / Pincement de la voirie pour donner la priorité au gens sortant de la placette. - Aussi, la ville rappelle qu'un travail est mené parallèlement sur le réaménagement des parkings côté école (rue Charcot). - Intervention des riverains : Demande de ne pas mettre autant de places de stationnement sur la voirie nord. Simplement garder la poche la plus proche du jardin d'enfant et de la sortie. - Demande d'intégrer des bornes de rechargement électrique sur ces places. A minima prévoir le génie civil. <p><i>Problématique de stationnements incivils devant les portillons riverains sur les placettes stationnées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le stationnement longitudinal central dessiné dans les études préliminaires permettra de s'affranchir des voitures mal stationnées et d'éviter ce genre d'inconvenance. - Dans le projet, ou à l'usage, ou il est proposé de mettre en place des bornes/potelets, chasse-roues bois, pour s'assurer que ces conflits d'usages ne soient plus possibles. <p><i>Stationnements handicapés :</i></p>		

	<ul style="list-style-type: none"> - Le ratio de 1 place PMR pour 50 stationnements sera respecté. Sonder les besoins actuels du quartier pour pouvoir les répartir de manière cohérente. <p>Points spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelle 11 et 39, demande particulière d'avoir des stationnements à proximité directe. Déjà pris en compte dans le projet. 		
3	<p>VEGETAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du dispositif métropolitain des trottoirs plantés, il sera possible pour les riverains de choisir et planter des végétaux, avec un engagement d'entretien (convention ville/riverain) ; à eux de se manifester à la ville ou sur le site de BM. - La palette des végétaux s'orientera sur des espèces « rustiques », facile d'entretien, peu demandeuses d'eau. L'entretien sera assuré par la ville. - La ville évoque la possibilité de faire des plantations en 2 temps avec un groupe de travail de riverains plus tard dans le projet (à confirmer). 		
4	<p>ECLAIRAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réflexion sera apportée par la MOE sur le calepinage de manière à éclairer tous les espaces publics, y compris les venelles piétonnes. - Il sera proposé un matériel différent pour les placettes en cœur d'îlot. - La ville explique qu'il sera proposé une lumière chaude avec des coupures nocturnes afin de préserver la biodiversité. 		
5	<p>RAMASSAGE – ORDURES MENAGERES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est rappelé qu'il n'est pas possible de proposer des bacs enterrés. - Une réflexion sera menée sur des bacs collectifs ou des emplacements réservés sur les placettes, afin de rassembler les poubelles les jours de ramassage pour faciliter le travail de la collecte et limiter les nuisances. - Le sujet des composteurs partagés sera également étudié. 2 bacs de compost sont proposés dans les études préliminaires. Ce principe semble être très apprécié. 		